



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze novembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 12 novembre 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, PINATEL François, PHILIPPE Francine, VENERA Christophe, GIRAUD Roger, VINCENT Denise, BERARD Guy

Était excusée : JOUANNEAU Fanny, JOUANNY Michèle (pouvoir à PHILIPPE Francine)

Était absent : SAUNIER Jean-Marc

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 9

Délibération n° 2024/55 : Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Engagement du personnel temporaire (accroissement saisonnier d'activité) :

- VENERA Philippe : du 1^{er} octobre au 30 novembre 2024 à temps complet (avenant),

Décision du 4 octobre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise GAP MATERIEL pour le remplacement du siège du GENIE comportant le système de sécurité de l'engin. Montant du devis : 1 425,29 € TTC.

Décision du 7 octobre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise VMC BOIS pour la fourniture de bois déchiqueté pour l'aire de jeu de l'église. Montant du devis : 1 920,00 € TTC.

Décision du 21 octobre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise LES GRANDS GOURMANDS pour la fourniture des colis de Noël des anciens. Montant du devis : 1 811,74 € TTC.

Décision du 12 novembre 2024 : acceptation du devis de l'entreprise ATMO pour la réalisation d'un plan de division foncière à la Fournela. Montant du devis : 1 500,00 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

18 NOV. 2024

Date de publication :

